

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-trois, le trente et un août à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,  
22 août 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Fatima BENKHEIRA – Serge BERNARD – Cyril BRUZZESE – Sylvie DESCHAMPS – Clémentine FIGUET – Eliane GEOFFROY – Corinne JOURDAN – Annie MONNERY – Béatrice MOULIN MARTIN – Yannick PAQUE – Jean-Pierre PODKOWA – Emilie RATTON – Jessica ROSINET – Pascal ROUSSET – Hélène TALARCZYK – Ilyes TELALI – Marie-Dolorès THUDEROZ – Claude VARENNES – Jérémie VIAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :  
EN EXERCICE : 27  
PRÉSENTS : 19  
PROCURATIONS : 4  
VOTANTS : 23  
POUR : 23  
ABSTENTION : 0  
CONTRE : 0  
N° 2023-85

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Sébastien BIZET (pouvoir à Sylvie DESCHAMPS) - Jean-Luc PETIT (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN) – Patrick RAMON (pouvoir à Jérémie VIAL) – Geneviève TABARET (pouvoir à Yannick PAQUE)

Étaient absents excusés : Madame et Messieurs Nathalie LACOSTE – Yann FLAMANT – Willy GABRIEL - Kenan SOLMAZ -

M Jean-Pierre PODKOWA a été élu secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Délégation pour virement de crédits

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°2022-107 du 15 décembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023

**Vu** la délibération n°2022-95 du 17 novembre 2022 adoptant le règlement financier ;

**Considérant** que les virements de crédits possibles du fait de la fongibilité des crédits, principe intrinsèque à la M57, doivent néanmoins être objet d'une délibération autonome de délégation donnée à M le Maire par le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité :

- AUTORISE M le Maire à opérer des virements de crédits dans la limite définie dans le règlement financier
- PRECISE que cette délégation est annuelle
- DECIDE que cette délégation sera systématiquement intégrée dans le cadre du vote budgétaire pour les prochains exercices



Maire  
Yannick PAQUE